

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 1 024 241 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
08.12.2004 Bulletin 2004/50

(51) Int Cl.7: **E05C 9/00**

(21) Numéro de dépôt: **00440005.7**

(22) Date de dépôt: **07.01.2000**

(54) **Ferrure de verrouillage du type cremone ou cremone-serrure**

Verriegelungsbeschlag mit Treibstangen oder Treibstangenschloss

Lock fitting of the espagnolette or espagnolette-lock type

(84) Etats contractants désignés:
DE FR GB

(30) Priorité: **26.01.1999 FR 9900917**

(43) Date de publication de la demande:
02.08.2000 Bulletin 2000/31

(73) Titulaire: **FERCO INTERNATIONAL Ferrures et
Serrures de Bâtiment, Société Anonyme
57400 Sarrebourg (FR)**

(72) Inventeur: **Strassel, Richard
57930 Berthelming (FR)**

(74) Mandataire: **Rhein, Alain
Cabinet Bleger-Rhein
8, Avenue Pierre Mendès France
67300 Schiltigheim (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A- 0 322 510 EP-A- 0 841 450
DE-U- 9 106 649 FR-A- 2 222 519
FR-A- 2 507 667**

EP 1 024 241 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne une ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure, comprenant, logé dans un boîtier, un mécanisme de commande prévu apte à agir sur au moins une tringle de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou en dessous dudit boîtier, à l'arrière d'une tête, cette ferrure de verrouillage étant pourvue, en outre, de moyens d'immobilisation temporaire de la ou des tringles de manoeuvre par rapport à ladite tête.

[0002] La présente invention trouvera son application dans le cadre de la quincaillerie du bâtiment et concerne, tout particulièrement, les ferrures de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure.

[0003] Bien entendu, l'on connaît d'ores et déjà un certain nombre de crémones ou crémones-serrures répondant à la description ci-dessus et donc comportant un mécanisme de commande prenant position dans un boîtier au-dessus et/ou en-dessous duquel vient s'étendre au moins une tringle de manoeuvre susceptible d'être actionnée par un usager au travers dudit mécanisme de commande.

[0004] En fait, cette ou ces tringles de manoeuvre viennent à se déplacer, fréquemment, à l'arrière d'une tête venant abriter ces différents organes de la crémone ou crémone-serrure, lorsque celle-ci est implantée dans une rainure d'encastrement présente, par exemple, en feuillure d'un châssis ouvrant de porte, fenêtre ou analogue.

[0005] A noter qu'une telle tringle de manoeuvre agit, habituellement, sur des organes de verrouillage du type rouleaux ou pannetons se présentant saillants au travers d'ouvertures ménagées à cet effet dans la tête pour venir coopérer avec des gâches disposées en correspondance, à titre d'exemple, sur le cadre dormant de la porte, fenêtre ou autre.

[0006] Lorsque cette ferrure de verrouillage de type crémone ou crémone-serrure est implantée au niveau, par exemple, d'un montant de châssis ouvrant, une extrémité libre d'une tringle de manoeuvre peut, elle aussi, venir se présenter saillante par rapport à la traverse supérieure ou encore à la traverse inférieure de ce châssis ouvrant, en position de verrouillage, pour coopérer, là encore, avec une gâche disposée en correspondance sur le cadre dormant. En somme, cette extrémité libre d'une telle tringle de manoeuvre agit, alors, en tant qu'organe de verrouillage.

[0007] Par ailleurs, l'action qui est exercée sur la ou les tringles de manoeuvre par l'intermédiaire du mécanisme de commande de la crémone ou crémone-serrure peut être renvoyée sur d'autres tringles disposées en périphérie du châssis ouvrant, notamment au travers d'un renvoi d'angle, ceci en vue d'assurer un verrouillage périmétral, ou encore dans le but d'agir sur un bras de compas en vue de sélectionner différents modes d'ouverture de l'ouvrant (système oscillo-battant).

[0008] En fait, l'on a pu remarquer que dans les diffé-

rentes situations exposées ci-dessus, il était utile d'immobiliser la ou les tringles de manoeuvre d'une crémone ou crémone-serrure dans une position déterminée par rapport à la tête le temps nécessaire pour venir équiper cette crémone ou crémone-serrure d'une menuiserie du type une porte, fenêtre ou analogue.

[0009] En particulier, de telles crémones ou crémones-serrures sont, très fréquemment, recoupables en longueur pour être ajustées, parfaitement, par exemple à la hauteur d'un montant du châssis ouvrant. Or, il est indispensable qu'au moment de ce recoupage, qui concerne tant la tête que la ou les tringles de manoeuvre, l'on soit certain que cette ou ces dernières occupent une position (de verrouillage ou de déverrouillage) bien définie pour que, après recoupage, elles ne soient ni trop courtes ni trop longues. Ceci est particulièrement important lorsque l'extrémité libre d'une tringle de manoeuvre définit, en soi, un organe de verrouillage.

[0010] Dans ce contexte, il convient de tenir compte, en outre, du fait que le recoupage de la tête et de la tringle de manoeuvre peut être réalisé en une seule et même opération au moyen d'un dispositif de découpe approprié dont disposent, fréquemment, les menuisiers.

[0011] Or, précisément, l'on a pu s'apercevoir qu'il ne suffisait plus de s'assurer qu'au moment de la découpe, la tringle de manoeuvre soit dans une position bien déterminée par rapport à la tête pour qu'une fois appliquée sur le châssis ouvrant d'une porte ou fenêtre, l'extrémité libre de la tringle de manoeuvre coopère, dans des conditions optimales avec la gâche du cadre dormant. En effet, cette coopération entre l'extrémité libre de la tringle et la gâche sur le cadre dormant dépend du jeu de feuillure entre ce dernier et le châssis ouvrant. Aussi, si l'on souhaite ajuster le recoupage d'une tringle de manoeuvre par rapport à ce jeu de feuillure pour l'obtention d'un verrouillage optimisé, il n'y a pas d'autre solution, à ce jour, que de procéder à un recoupage de la tringle indépendamment de la tête. Autant dire que cela est quasiment impossible dans la mesure où une tringle de manoeuvre est habituellement rendue solidaire de la tête par l'intermédiaire de dispositifs de guidage appropriés, ceci dès l'origine, c'est à dire en sortie de chaîne d'assemblage chez le fabricant de ces ferrures.

[0012] Une autre solution consisterait, pour le menuisier, à retirer, au niveau de la crémone ou crémone-serrure, les moyens destinés à immobiliser, temporairement, une tringle de manoeuvre par rapport à sa tête et ayant été mis en place par le fabricant de la ferrure de verrouillage. Ainsi, une fois ces moyens retirés, il peut régler, individuellement, la position de la ou des tringles de manoeuvre par rapport à la tête de chacune des crémones ou crémones-serrures avant qu'intervienne l'opération de recoupage en longueur. Il est évident qu'une telle manière de procéder serait génératrice d'erreur sans compter qu'elle représenterait une perte de temps substantiel pour ce menuisier.

[0013] A ce propos, un mode de réalisation connu de

moyens d'immobilisation temporaire d'une tringle de manoeuvre par rapport à sa tête consiste en un plot de positionnement en matière synthétique sécable traversant une ouverture ménagée dans ladite tringle pour venir se loger dans une ouverture de section correspondante dans la tête. Ainsi, une fois la crémonne ou crémonne-serrure montée sur la menuiserie, il suffit de forcer la manoeuvre au niveau du mécanisme de commande pour que, sous l'action de cisaillement d'une tringle de manoeuvre par rapport à sa tête, il en résulte le sectionnement du plot de positionnement précité.

[0014] Il est, encore, connu du document FR-2.507.667 une ferrure de verrouillage encastrable à tringle de manoeuvre pour fenêtre, porte ou analogue et comportant, d'une part, une tête à l'arrière de laquelle est montrée en coulissement une tringle de manoeuvre et, d'autre part, une pièce de guidage de vis fixée, par rivetage, sur ladite tête.

[0015] Cette pièce de guidage de vis comporte une collerette traversant un perçage oblong que comporte ladite tringle de manoeuvre et conçue apte à assurer le guidage de cette dernière lors de son coulissement par rapport à la tête. Cette collerette comporte deux appendices diamétralement opposés et engagés, chacun, dans un élargissement ménagé au niveau dudit perçage oblong. La coopération entre ces appendices et ces élargissements permet de limiter (voire d'empêcher), de manière temporaire, le déplacement de la tringle de manoeuvre par rapport à la tête, ceci pendant le montage de la ferrure sur le battant ou pendant l'accouplement de cette ferrure avec d'autres unités de ferrure. De tels appendices sont conçus de manière à pouvoir être rompus lors de la mise en service de la fenêtre ou analogue en sorte d'autoriser la libération de la tringle de manoeuvre par rapport à la tête.

[0016] Dans le document EP-0.322.510 il est décrit une ferrure de manoeuvre pour fenêtre, porte ou analogue comportant une tête ainsi qu'une tringle de manoeuvre.

[0017] Le document EP-0.841.450 concerne une méthode pour connecter un mécanisme de verrouillage à un élément d'une fenêtre.

[0018] Dans le document FR-2.222.519 il est décrit une ferrure de manoeuvre pour fenêtre, porte ou similaire et comportant une tringle de commande susceptible d'être entraînée en coulissement à l'arrière d'une plaque tête par un mécanisme d'actionnement.

[0019] Il est, encore, connu du document DE 91 06 649U un dispositif de verrouillage de sécurité destiné à équiper une porte.

[0020] En fin de compte, dans le cadre d'une première démarche inventive, il a été imaginé que les moyens d'immobilisation temporaire soient en mesure d'immobiliser une tringle de manoeuvre par rapport à sa tête non pas dans une position déterminée, mais dans plusieurs positions, le passage de l'une à l'autre s'effectuant au travers d'une action volontaire de la part du menuisier. Cette action peut être similaire à celle qu'il est

amené à effectuer pour libérer le fonctionnement d'une crémonne ou crémonne-serrure une fois celle-ci montée sur une menuiserie.

[0021] En somme selon l'invention, le menuisier a la possibilité de sectionner la position d'immobilisation d'une tringle de manoeuvre par rapport à sa tête en agissant, par exemple, sur le mécanisme de commande de la crémonne ou crémonne-serrure.

[0022] Aussi, en sélectionnant l'une ou l'autre des positions d'immobilisation précitées, le menuisier sait qu'il procède à un recoupage plus ou moins long de la tringle de manoeuvre par rapport à la tête. Donc, il lui est possible de gérer par ce biais, cette longueur de la tringle de manoeuvre par rapport au jeu de feuillure de sa menuiserie.

[0023] Bien évidemment, cette solution répond également aux contraintes d'ajustement précis de la longueur d'une tringle de manoeuvre par rapport à un organe de transmission, du type renvoi d'angle, apte à retransmettre son mouvement à une autre tringle de manoeuvre s'étendant dans une direction perpendiculaire, le long d'une traverse du châssis ouvrant pour assurer un verrouillage périmétral ou la sélection de différents modes d'ouvertures de ce châssis ouvrant.

[0024] Ainsi, l'invention concerne une ferrure de verrouillage de type crémonne ou crémonne-serrure comprenant, logée dans un boîtier, un mécanisme de commande prévu apte à agir sur au moins une tringle de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou en-dessous dudit boîtier, à l'arrière d'une tête, cette ferrure de verrouillage étant pourvue, en outre, de moyens d'immobilisation temporaire dans une position déterminée de la ou des tringles de manoeuvre par rapport à ladite tête, caractérisée par le fait que lesdits moyens d'immobilisation temporaire sont définis aptes à assurer une immobilisation temporaire relative d'une tringle de manoeuvre par rapport à une tête dans au moins deux positions déterminées sélectionnables, notamment au travers du mécanisme de commande.

[0025] Des formes préférées de l'invention font l'objet des revendications dépendantes.

[0026] Dans le cas particulier où les moyens d'immobilisation temporaire se présentent sous forme d'un plot sécable traversant une ouverture dans la tringle de manoeuvre pour venir se loger dans une ouverture disposée en correspondance dans la tête, l'une au moins de ces ouvertures dans la tringle de manoeuvre ou dans la tête est de forme oblongue et subdivisée en plusieurs logements de section sensiblement ajustée à celle du plot sécable par des étranglements conçus pour autoriser le passage en force dudit plot sécable d'un logement à un autre.

[0027] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre se rapportant au dessin joint en annexe et dans lequel :

- la figure 1 illustre, de manière schématisée, une ferrure de verrouillage du type crémonne ou crémonne-

serrure venant équiper le montant avant d'un châssis ouvrant de fenêtre ;

- la figure 2 est une représentation schématisée de l'extrémité libre d'une têtière à l'arrière de laquelle s'étend l'extrémité libre d'une tringle de manoeuvre ; à noter que ladite extrémité libre de la têtière définit, ici, un guide de sortie de tringle ;
- la figure 3 est une vue de droite de la figure 2, la tringle de manoeuvre étant immobilisée temporairement dans une première position par rapport à la têtière ;
- la figure 4 est une vue similaire à la figure 3, la tringle de manoeuvre étant immobilisée temporairement dans une seconde position par rapport à la têtière.

[0028] Tel que représenté dans la figure 1 du dessin ci-joint, la présente invention a trait au domaine des ferrures de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure pour menuiserie telle que porte, fenêtre ou analogue 2.

[0029] A titre indicatif, cette crémone ou crémone-serrure 1 peut prendre position en feuillure du châssis ouvrant 3 de cette porte, fenêtre ou analogue 2 en particulier à hauteur du montant avant 4, au niveau duquel elle peut venir se loger dans une rainure d'encastrement appropriée.

[0030] Quoi qu'il en soit, une telle crémone ou crémone-serrure 1 comporte, logée dans un boîtier 5 un mécanisme de commande (non représenté) prévu apte à agir sur au moins une tringle de manoeuvre 6 (voir figures 2 à 4) s'étendant au dessus et/ou en-dessous dudit boîtier 5 à l'arrière d'une têtière 7. En quelque sorte, cette dernière vient recouvrir et protéger ces différents organes que sont le boîtier 5 et la ou les tringles de manoeuvre 6 de la crémone ou crémone-serrure 1 en feuillure de ce montant avant 4 du châssis ouvrant 3.

[0031] On remarquera que si l'action communiquée par le mécanisme de commande sur les tringles de manoeuvre 6 peut être répercutée sur des organes de verrouillage 8 du type rouleaux, pannetons ou analogues, susceptibles de se présenter saillants à l'avant de la têtière 7 en vue de coopérer avec des gâches 9 disposées en correspondance, par exemple sur le cadre dormant 10 de la porte ou fenêtre 2, l'extrémité libre 11 d'une tringle de manoeuvre peut, elle aussi, émerger, sous l'action du mécanisme de commande par rapport à la traverse supérieure 12 ou inférieure 13 du châssis ouvrant 3 de manière à venir se loger, dans cette position de verrouillage, dans une gâche 14 adaptée au niveau du cadre dormant 10.

[0032] Dans de telles conditions, la têtière 7 s'étend, elle aussi, sur toute la hauteur du montant avant 4 de ce châssis ouvrant 3 sachant qu'à son ou ses extrémités libres 15, elle peut être configurée en forme de guide de

sortie de tringle. Ainsi, au niveau de cette ou ces extrémités libres 15, la têtière 7 peut être repliée en équerre de manière à définir une aile 16 s'étendant perpendiculairement et, par conséquent, dans la solution représentée dans la figure 1, au niveau de la traverse supérieure 12 ou encore de la traverse inférieure 13 du châssis ouvrant 3. Dans l'angle 17, cette aile 16 comporte, alors, une ouverture 18 ajustée pour permettre le passage de l'extrémité libre 11 d'une tringle de manoeuvre 6.

[0033] Il conviendra d'observer, cependant, que cette fonction de guide de sortie de tringle peut encore être attribuée à une pièce accessoire susceptible de venir coiffer une extrémité libre 15 de la têtière 7, tout en comportant une patte de fixation s'étendant, perpendiculairement, là encore pour rendre ce guide de sortie de tringle solidaire de la traverse supérieure 12 ou inférieure 13 du châssis ouvrant 3.

[0034] En outre, à proximité de son extrémité libre 11 une tringle de manoeuvre 6 peut agir sur un organe de transmission, du type renvoi d'angle, permettant de retransmettre son mouvement sur une autre tringle s'étendant, elle, perpendiculairement et, par exemple, le long de la traverse supérieure 12 du châssis ouvrant 3 pour conduire à un verrouillage périmétral de la porte, fenêtre ou analogue 2, ou encore pour agir sur des moyens permettant de sélectionner différents modes d'ouvertures de cette dernière.

[0035] En se reportant aux figures 2 à 4 l'on constatera que cette ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure 1 reçoit, encore, des moyens 19 d'immobilisation temporaire d'une tringle de manoeuvre 6 par rapport à la têtière 7. Comme cela a été exposé dans la partie introductive ci-dessus de tels moyens présentent un intérêt tout particulier pendant toutes les phases qui précèdent ou qui ont lieu au moment d'équiper une porte ou fenêtre d'une telle crémone ou crémone-serrure 1. Ainsi, ces moyens d'immobilisation temporaire 19 facilitent le recoupage en longueur de la têtière 7 et de la ou des tringles de manoeuvre 6, tout comme ils garantissent le bon positionnement de ces pièces par rapport à des organes de transmission du type renvoi d'angle ou autre, donc par rapport aux autres organes venant compléter cette crémone ou crémone-serrure en périphérie d'un châssis ouvrant 3.

[0036] En fait, ces moyens d'immobilisation temporaire sont définis, avantageusement, sous forme d'un plot sécable 20 venant traverser une ouverture 21 dans la tringle de manoeuvre 6 pour venir se loger dans une ouverture 22 ménagée en correspondance dans la têtière 7. Tout particulièrement, selon l'invention, au moins l'une des ouvertures 21, 22 est définie de forme oblongue, d'axe longitudinal 23 parallèle voire confondu avec l'axe longitudinal, selon le cas, de la tringle de manoeuvre 6 ou de la têtière 7. De plus, une telle ouverture oblongue 21 et/ou 22 est subdivisée en au moins deux logements 22A, 22B de section sensiblement ajustée à celle du plot sécable 20, ces logements 22A, 22B communiquant l'un avec l'autre au travers d'un étranglement

24 définissant une largeur de passage 25 ajustée pour permettre le passage dudit plot sécable 20 d'un logement 22A dans un autre adjacent 22B avec une certaine force de résistance.

[0037] En fait, dans la mesure où le plot sécable 20 est défini, préférentiellement, en matière synthétique et présente de ce fait, une certaine élasticité, l'on va faire appel à cette propriété pour permettre le passage en force de ce plot sécable 20 au travers de l'étranglement 24.

[0038] En fin de compte, il est possible, dans ces conditions, d'assurer une immobilisation temporaire d'une tringle de manoeuvre 6 par rapport à une tête 7 dans deux positions, déterminées A, B, voire davantage si l'ouverture 21 et/ou 22 comporte plus de deux logements 22A, 22B.

[0039] Pour assurer la sélection de la position A ou B de cette tringle de manoeuvre 6 par rapport à la tête 7 l'opérateur n'aura qu'à agir sur le mécanisme de commande de la crémonne ou crémonne-serrure pour que l'action qui en résulte sur la tringle de manoeuvre 6 conduise le plot sécable 20 à se positionner dans l'un ou l'autre logement 22A, 22B. A cela on remarquera qu'une action exercée directement sur une tringle de manoeuvre 6 par le menuisier pour aboutir à ce résultat est assimilable à une action répercutée sur ledit mécanisme de commande.

[0040] Il convient d'observer que si dans les figures 3 et 4 l'ouverture définie de forme oblongue, est celle 22 dans la tête 7, l'on peut encore, comme cela ressort de la description qui précède, conférer une configuration de forme oblongue avec plusieurs logements à l'ouverture 21 dans la tringle de manoeuvre 6, celle 22 dans la tête 7 étant alors préférentiellement de forme ajustée à la section du plot sécable 20.

[0041] Finalement, chacune de ces ouvertures 21, 22 peut, ainsi, présenter une forme oblongue avec plusieurs logements. Dans ce cas tout particulier, ces ouvertures 21, 22 seront, préférentiellement, décalées verticalement l'une par rapport à l'autre tout en faisant en sorte qu'au moins l'un de leurs logements se situe en vis à vis pour le passage du plot sécable 20. Une telle configuration autorise une plage de réglage plus importante, donc un nombre plus important de positions d'immobilisation temporaire de la tringle de manoeuvre par rapport à la tête, tout en limitant la taille desdites ouvertures oblongues 21, 22, à la fois dans cette tringle de manoeuvre 6 et cette tête 7.

[0042] L'on comprend, évidemment, qu'en offrant, ainsi, au menuisier la possibilité d'immobiliser une tringle de manoeuvre d'une crémonne ou crémonne-serrure par rapport à une tête, non pas dans une seule position déterminée, mais dans plusieurs positions, il lui est rendu plus facile la tâche d'ajustement de ces éléments de la crémonne ou crémonne-serrure, selon le cas, par rapport à d'autres organes sur lesquels ils sont amenés à agir ou encore par rapport à des contraintes dimensionnelles comme évoqué plus haut dans la description.

Revendications

1. Ferrure de verrouillage du type crémonne ou crémonne-serrure (1), comprenant, logé dans un boîtier (5), un mécanisme de commande prévu apte à agir sur au moins une tringle de manoeuvre (6) s'étendant au-dessus et/ou en dessous dudit boîtier (5), à l'arrière d'une tête (7), cette ferrure de verrouillage étant pourvue, en outre, de moyens (19) d'immobilisation temporaire de la ou des tringles de manoeuvre (6) par rapport à ladite tête (7), **caractérisée par le fait que** lesdits moyens d'immobilisation temporaire (19) sont définis aptes à assurer une immobilisation temporaire relative d'une tringle de manoeuvre (6) par rapport à une tête (7) dans au moins deux positions (A, B) déterminées sélectionnables, notamment au travers du mécanisme de commande.
2. Ferrure de verrouillage selon la revendication 1, dont les moyens (19) d'immobilisation temporaire se présentent sous forme d'un plot sécable (20) traversant une ouverture (21) dans la tringle de manoeuvre (6) pour venir se loger dans une ouverture (22) disposée en correspondance dans la tête (7), **caractérisée par le fait qu'**au moins l'une de ses ouvertures (21, 22) dans la tringle de manoeuvre (6) ou dans la tête (7) est définie de forme oblongue, d'axe longitudinal (23) parallèle avec l'axe longitudinal, selon le cas, de la tringle de manoeuvre (6) ou de la tête (7) et subdivisée en au moins deux logements (22A, 22B) de section sensiblement ajustée à celle du plot sécable (20) et communiquant l'un avec l'autre au travers d'un étranglement (24) conçu pour autoriser le passage en force dudit plot sécable (20) d'un logement à un autre.
3. Ferrure de verrouillage selon la revendication 2, **caractérisée par le fait que** l'ouverture (21) dans la tringle de manoeuvre (6) ou l'ouverture (22) dans la tête (7) est définie de forme oblongue et subdivisée en plusieurs logements (22A, 22B).
4. Ferrure de verrouillage selon la revendication 2, **caractérisée par le fait qu'**à la fois l'ouverture (21) dans la tringle de manoeuvre (6) et l'ouverture (22) dans la tête (7) est définie de forme oblongue, chacune de ces ouvertures (21, 22) étant subdivisée au travers d'étranglements (24) en logements de section ajustée à celle du plot sécable (20).
5. Ferrure de verrouillage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée par le fait que** le plot sécable (20) est en matière synthétique et présente une certaine élasticité.

Claims

1. Locking fitting of the type espagnolette or espagnolette-lock (1), including, accommodated in a casing (5), a control mechanism designed capable of acting on at least one operating rod (6) extending above and/or under said casing (5), behind a face-plate (7), this locking fitting being provided, in addition, with means (19) for temporarily immobilising the operating rod or rods (6) with respect to said face-plate (7), **characterised in that** said temporary immobilising means (19) are defined capable of ensuring a relative temporary immobilising of an operating rod (6) with respect to a face-plate (7) in at least two selectable determined positions (A, B), namely through a control mechanism.
2. Locking fitting according to claim 1, the temporary immobilising means (19) of which are in the form of a shearable stud (20) passing through an opening (21) in the operating rod (6) to be accommodated in an opening (22) correspondingly arranged in the face-plate (7), **characterised in that** at least one of these openings (21, 22) in the operating rod (6) or in the face-plate (7) is defined with an elongated shape the longitudinal axis (23) of which is parallel to the longitudinal axis, as the case may be, of the operating rod (6) or the face-plate (7) and subdivided into at least two recesses (22A, 22B) the cross-section of which is substantially adapted to that of the shearable stud (20), and communicating them through a narrowing (24) designed so as to allow said shearable stud (20) to pass by force from one recess to another.
3. Locking fitting according to claim 2, **characterised in that** the opening (21) in the operating rod (6) or the opening (22) in the face-plate (7) is defined with an elongated shape and subdivided into several recesses (22A, 22B).
4. Locking fitting according to claim 2, **characterised in that** both the opening (21) in the operating rod (6) and the opening (22) in the face-plate (7) are defined with an elongated shape, each of these openings (21, 22) being subdivided by means of narrowings (24) into recesses with a cross-section adapted to that of the shearable stud (20).
5. Locking fitting according to any of the claims 1 to 4, **characterised in that** the shearable stud (20) is made out of a synthetic material and has some elasticity.

Patentansprüche

1. Verriegelungsbeschlag vom Typ Treibstangenbe-

schlag oder Treibstangenschloss (1), der in einem Gehäuse (5) einen Betätigungsmechanismus aufweist zum Einwirken auf mindestens eine Treibstange (8), die sich oberhalb und/oder unterhalb des Gehäuses (5) hinter einer Stulpschiene (7) erstreckt, wobei der Verriegelungsbeschlag außerdem mit Mitteln (19) zum zeitweisen Blockieren der Treibstange oder Treibstangen (6) relativ zur Stulpschiene (7) versehen ist,

dadurch gekennzeichnet, dass die Mittel (19) zum zeitweisen Blockieren so ausgebildet sind, dass sie eine zeitweise Blockierung einer Treibstange (6) relativ zu einer Stulpschiene (7) in mindestens zwei Positionen (A, B) ermöglichen, die wahlweise bestimmbar sind, insbesondere mittels des Betätigungsmechanismus.

2. Verriegelungsbeschlag nach Anspruch 1, dessen Mittel (19) zum zeitweisen Blockieren die Form eines durchtrennbaren Pfropfens (20) haben, der sich durch eine Öffnung (21) in der Stulpschiene (6) erstreckt, um in eine Öffnung (22) einzureifen, die korrespondierend in der Stulpschiene (7) vorgesehen ist,

dadurch gekennzeichnet, dass mindestens eine dieser Öffnungen (21, 22) in der Treibstange (6) bzw. in der Stulpschiene (7) in Form eines Langlochs ausgebildet ist, dessen Längsachse (23) parallel zur Längsachse der Treibstange (6) bzw. der Stulpschiene (7) verläuft und das in mindestens zwei Sitze (22A, 22B) unterteilt ist, deren Querschnittsform im wesentlichen in an die des durchtrennbaren Zapfens (20) angepasst ist, und die miteinander über eine Einschnürung (24) in Verbindung stehen, die so bemessen ist, dass sie den zwangsweisen Übergang des durchtrennbaren Zapfens (20) von einem Sitz zu dem anderen ermöglicht.

3. Verriegelungsbeschlag nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Öffnung (21) in der Treibstange (6) oder die Öffnung (22) in der Stulpschiene (7) die Form eines Langlochs hat und in mehrere Sitze (22A, 22B) unterteilt ist.
4. Verriegelungsbeschlag nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** sowohl die Öffnung (21) in der Treibstange (6) als auch die Öffnung (22) in der Stulpschiene (7) die Form eines Langlochs hat, wobei jede dieser Öffnungen (21, 22) durch Einschnürungen (24) in Sitze unterteilt ist, deren Querschnitt an den des durchtrennbaren Zapfens (20) angepasst ist.
5. Verriegelungsbeschlag nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** der durchtrennbare Zapfen (20) aus Kunststoff besteht und eine

gewisse Elastizität hat.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

